

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 octobre 2016

PRÉDICATION SUBVERSIVE - (N° 4016)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 29

présenté par

M. Huyghe, M. Siré, M. Luca, M. Daubresse, M. Salen, M. Ledoux, M. Morel-A-L'Huissier,  
M. Dord et M. Straumann

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« et réitérés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le fait de ne pas répéter régulièrement des écrits ou paroles menaçant les principes fondamentaux de la République n'en réduit pas la portée ni n'en atténue la gravité. Il est nécessaire de considérer le premier de ces actes comme une prédication subversive.